

Délibération 2026-05 : Demande d'aide à la prise en charge des frais de res

L'an deux mil vingt-six, et le treize avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents physiquement : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Date de la convocation : 07 avril 2026

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout		Pouvoir Mme Lahargue	
Mme Teulé	X			Mme Armary	X		
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut		Pouvoir Mme Gouvet		M. Ferrer	X		

2026-05 : Demande d'aide à la prise en charge des frais de restauration scolaire pour la famille

Rapporteur : Madame la vice-présidente

La famille est composée d'une mère et d'un enfant scolarisé à Gelos.

Madame est locataire d'un logement sur Gelos.

Elle perçoit l'

La famille sollicite une prise en charge des frais de restauration scolaire pour ses enfants scolarisés à l'école de Gelos.

Le reste à vivre par personne est de 306.05€. Au regard du règlement, la famille ne peut pas prétendre à une aide.

Le dossier est exposé en séance.

Le CCAS propose donc de refuser l'aide sollicitée.

Considérant la situation de cette famille, ouï l'exposé,

Le Conseil d'Administration du CCAS est invité à délibérer.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 13 avril 2026

Le Président,

Pascal MORA

